

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET :
**CONVENTION
RELATIVE A LA
MISE EN COMMUN
D'UN LOGICIEL DE
GESTION DES
ASSEMBLEES
DELIBERANTES,
ENTRE LA
COMMUNE ET LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES
CASTELNAUDARY
LAURAGAIS
AUDOIS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 09 JUIN 2021

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD
Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,
BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,
SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES
Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER
Préscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra,
MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la ville de Castelnaudary, la 3CLA,
le CIAS et la SLA ont de nombreux besoins communs, et notamment la gestion
de leurs assemblées délibérantes avec des outils fiables et performants.

Monsieur le maire rappelle que la loi du 16 décembre 2010, codifiée à l'article
L.5211-4-3 du CGCT, a introduit la possibilité de « mise en commun de
moyens », entre une communauté de communes et ses membres. Ainsi, la
communauté de communes peut disposer de biens meubles ou immeubles,
qu'elle pourra partager avec ses communes membres, sous sa responsabilité.

Le CGCT prévoit que ce partage fasse l'objet de l'adoption d'un règlement, qui
précise les conditions, notamment financières, de la mise à disposition des
biens. Cette mutualisation de moyens permet une utilisation commune de
matériels ou de bien immobiliers, dans le cas de compétences partagées ou en
dehors d'un transfert de compétences.

Dans un objectif de rationalisation budgétaire et de mutualisation, Monsieur la
maire indique que la 3CLA se dotant de logiciels permettant de gérer les
assemblées délibérantes, elle a souhaité partager ces derniers avec ses
communes membres et notamment, la ville de Castelnaudary.

Les biens partagés permettant la gestion des assemblées délibérantes mis à
disposition par la 3CLA, concernent les logiciels suivants :

- BL Actes-Offices,
- BL Cabinet numérique,
- BLES contrôle de légalité-Actes

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal, l'autorisation de procéder à la signature de la convention déterminant les conditions de la mise à disposition partagée, avec la 3CLA, le CIAS et la SLA.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE monsieur la maire à signer la convention relative aux conditions de mise à dispositions de biens partagés, avec la 3CLA, le CIAS et la SLA, ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
09 JUIN 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
04 JUIN 2021
Par publication le :
09 JUIN 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL.

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le **09 JUIN 2021**

ID : 011-211100763-20210601-DB2021112-DE

